

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024/2025

ACTIVITE :

HORAIRES :

Veillez indiquer le(s) jour(s) et heure(s) où vous participez à cette activité

NOM : PRENOM :

Représentant légal (pour les mineurs) :

Date de naissance : homme femme

Adresse :

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

téléphone fixe :

téléphone portable :

Email : @

J'accepte de recevoir la newsletter de la MJC

J'autorise que mon image (ou celle de mon enfant désigné ci-dessus) soit utilisée pour les supports graphiques, vidéos, presse locale ou régionale, site internet et réseaux sociaux de la MJC, ... Si je refuse je coche la case suivante

Pour les adhérents des activités sportives : je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la MJC (au verso).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MJC St Nicolas de Port pour l'inscription de vos enfant ou de vous-même à des activités régulières. En signant ce document vous consentez librement au traitement de vos données dans un fichier informatisé. Les données collectées seront exclusivement utilisées par le personnel de l'association. Les données sont conservées jusqu'à indication de votre part. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la MJC de St Nicolas de Port (coordonnées complètes en bas de page). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à le 202

Signature :



NE PAS COMPLETER – RESERVE AU SECRETARIAT

Chèque : ANCV :

Espèces : Autres :

Adhésion MJC : Cotisation : Licence :

Informations pratiques et règlement

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association, régie par la loi du 1er Juillet 1901. Pour pouvoir participer aux activités proposées, il faut en être adhérent. Cette adhésion est individuelle, annuelle (année scolaire) et obligatoire. Elle est unique quelque soit le nombre d'activités pratiquées au sein de la MJC. Elle donne le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Période d'activités régulières - Les cotisations des activités régulières hebdomadaires sont calculées sur une base minimale de 32 semaines.

Début des activités régulières le **lundi 9 septembre 2024**.

Fin des activités le **samedi 5 juillet 2025**.

Pas d'activités pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Inscriptions

Les inscriptions aux activités de la MJC peuvent s'effectuer soit auprès de l'animateur de l'activité lors des premières séances de l'année, soit lors de nos portes ouvertes le **7 septembre 2024** (de 10h30 à 17h30 au complexe Sportif A. Belleville, rue du Blanc Mur).

Mode de règlement et attestations

Les règlements sont acceptés en chèques (possibilité de paiement en 3 fois), espèces, chèques vacances, chèques vacances sport, coupons sports, aides du Conseil Départemental, ... Dans certains cas vous pouvez solliciter les services sociaux (Assistants Sociales, CCAS, ...).

Les attestations d'activités pour un Comité d'Entreprise sont délivrées sur simple demande.

Assemblée générale 2024

Elle aura lieu le **vendredi 4 avril 2025**. Le corps électoral y est constitué de tous les adhérents depuis plus de 6 mois à la MJC et âgés de plus de 16 ans.

Adhésion à la MJC

- de 18 ans : 6€

+ de 18 ans : 14 €

Cotisation aux activités

Certaines activités sont animées par des bénévoles et ne nécessitent pas de matériel particulier : il n'y a pas de cotisation. D'autres activités, même animées par des bénévoles, demandent l'achat de fournitures, l'acquisition de matériel spécifique ou occasionnent des déplacements : une cotisation annuelle est alors demandée. Enfin des activités sont animées par des salariés, avec parfois des frais de fonctionnement : les cotisations sont calculées au plus juste, afin de couvrir les frais directs. Les cotisations sont annuelles et correspondent à la saison scolaire.

Licences

Pour certaines activités sportives, il y a obligation ou la possibilité de prendre une licence, dont le coût est fixé par chaque fédération sportive.

Annulation

Le remboursement d'une cotisation (sauf adhésion et licence) ne pourra avoir lieu qu'avec la présentation d'un certificat médical et pour une absence supérieure à 4 semaines consécutives. Il sera effectué à partir de la réception de la demande, le mois en cours reste dû et un forfait de 25€ pour frais administratifs sera retenu par la MJC.

Contacts : Maison des Jeunes et la Culture de Saint Nicolas de Port 69 rue Charles Courtois 54210 SAINT NICOLAS DE PORT – 03 83 48 56 76 – mjctsnicolas@orange.fr – www.mjc-saintnicolasdeport.org